



# L'ÉGALITÉ

JOURNAL REPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

## DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

### Prix de l'abonnement payable d'avance.

|               |                    |           |
|---------------|--------------------|-----------|
| Saint-Pierre. | Un an . . . . .    | 12 fr. 00 |
| —             | Six mois . . . . . | 7 . 00    |
| utre-mer.     | Un an . . . . .    | 15 . 00   |
| —             | Six mois . . . . . | 9 . 00    |

Administration, rues JACQUES-CARTIER et de SÈZE.

Administrateur-Gérant E. POSTE.

Directeur-Rédacteur, G. WINTREBERT.

### Prix des insertions.

|  |         |
|--|---------|
| Fait divers . . . . .                            | 1 fr. 0 |
| Une à six lignes 3 fr. au-dessus la ligne 0fr.30 |         |
| Réclames, la ligne . . . . .                     | 0 . 75  |

ABONNEMENT AUX ANNONCES : 15 fr. par an pour une annonce de 20 lignes à répéter dans chaque numéro

## VIDANGEURS

Prenez garde à vous !

Sur notre rocher où elles sont d'ailleurs assez difficiles à creuser, on ne connaît guère l'emploi de fosses d'aisances pour les W. C. Ces vastes fosses larges et profondes, bien cimentées pour éviter toute infiltration de nature à empoisonner les sources voisines, sont remplacées chez nous par une simple « baile » ou cuve posée sous la lunette.

Quand la baile est pleine, on la fait vider, et ce travail se renouvelle plus ou moins souvent, suivant le nombre de visiteurs, au W. C. suivant l'abondance des membres de la maison et de leurs besoins.

La faire vider est encore chose assez facile, moyennant finance, car quoique nous n'avons pas de compagnie Richer, de pompes de vidanges plus ou moins inodorés, on trouve chez nous des hommes de peine pour ces corvées. Il n'y a pas de sots métiers, il n'y a que de sottes gens.

Le difficile est pour nos vidangeurs qui portent la « baile » à la main de trouver un endroit assez rapproché des lieux, pour ne pas faire de trop longues courses et ne pas respirer par trop longtemps un parfum que l'essence de rose laisse à une grande distance.

De véritable endroit légalement reconnu « ad hoc », nos vidangeurs n'en connaissent pas.

Aussi arrive-t-il souvent qu'ils sont l'objet de contraventions.

Les uns, en buttant contre un caillou, donnent un choc au recipient qui leur déborde sur la main; ils se contentent de prononcer le mot de circonstance comme si on les avait interrogés sur la nature de leur fardeau, et poursuivent leur chemin jusqu'au lieu de destination..

Les autres plus rusés, profitant de l'obscurité de la nuit, de l'absence de témoins, renversent la baile dans un coin quelconque, à l'entrée de tel ou tel

jardin, mettant ainsi leur engrais à la disposition de ceux qui peuvent en avoir besoin.

Certes, cet engrais est meilleur que le capelan et le hareng que certains horticulteurs ou cultivateurs, voire même simples armateurs étendent sur leur terrain et en attendent la décomposition, au détriment de l'hygiène et de la salubrité publiques.

Nous avons entendu raconter à ce sujet qu'une personne peu satisfaite d'un tel dépôt, à la porte de son jardin, avait voulu à défaut de témoins, trouver des preuves.

Douée d'un profond esprit d'induction elle s'était dit qu'elle l'enrichirait peut-être à force de recherches, dans les trilages adroits, un papier compromettant. Peut-être nos lecteurs n'y verront ils pas d'exagération de curiosité lorsqu'ils sauront que les investigations étaient faites par une femme.

La personne en question arriva à ses fins, en trouvant des feuilles de cahier de classe sur lesquelles les enfants ont l'habitude de ne pas épargner leur nom.

Cette indication lui permit de renoncer ainsi d'étapes en étapes à... la source et de savoir ainsi à quels vidangeurs peu scrupuleux elle devait s'en prendre.

Dès qu'elle eut déniché les auteurs du méfait qu'il l'avait livrée à un travail d'igne saveur *sui generis*, elle ne tarda pas de les apostrophier comme ils le méritaient et à les forcer à reprendre leur marchandise.

Cet exemple fut plusieurs fois suivi depuis; c'est ainsi que dernièrement la police découvrit les auteurs du dépôt d'une baile en face de la maison Coste, rue de Sèze.

En dehors de ces vidangeurs, qui s'arrêtent en route, il y en a d'autres qui suivant les principes du tout à l'égout, ou plutôt, du tout à la mer, vont vider leur chargement dans le barachois en face du square.

C'est même l'endroit habituel, et ceux qui se promènent sur la cale du gouvernement de 10 à 11 heures du soir, en-

tendent plusieurs fois un bruit qui ressemble à la chute d'un corps dans l'eau. Pour peu qu'ils regardent du côté d'où vient le bruit, ils aperçoivent l'ombre de deux citoyens retournant philosophiquement reporter leur bac vide aux lieux où il peut être instantanément attendu.

Ce que nos lecteurs ignorent sans doute c'est quel est le degré de culpabilité de ces divers vidangeurs, quels sont ceux qui sont en faute, quels sont ceux qui ont encouru les peines les plus sévères.

La question n'est pas douteuse, nous dira-t-on, ce sont les premiers, c'est à dire ceux qui vident leurs bacs sur la voie publique où ils peuvent gêner la circulation et incommoder les passants.

Allons donc! il faudrait compter pour cela sans les anomalies qui se rencontrent parfois dans certains règlements faits à des dates différentes par des esprits différents.

En effet, celui qui fait jeter des immondices à la mer, est bien plus coupable que celui qui les fait déposer à la porte d'un voisin auquel il est plus ou moins désireux de faire un cadeau agréable.

Le premier sera condamné à 25 francs d'amende « par porteur » tandis que le second pourra en être quitte pour un fr. d'amende.

Ceux qui « vont à la mer » sont en contravention à l'article 37 du décret du 9 mai 1892 portant règlement sur la police du port.

Cet article 37 est ainsi conçu: Il est interdit de jeter des immondices dans le port et sur le rivage à peine de 25 francs d'amende.

Ceux qui « restent à la porte de leur voisie » ne font que contrevenir à l'arrêté du 21 février qui dans son article 23 fait défendre à tout habitant de jeter dans les rues sentiers ou passages aucun immondice, fumier, eaux ménagères ou de lessive à peine des dispositions de l'article 471 du code pénal qui punit d'une amende de 1 à cinq fr. toute contravention aux règlements faits par l'autorité administrative.

Enfin le juge pourra accorder à ceux-ci les circonstances atténuantes, prévues par l'article 463 du code pénal tandis qu'il ne pourra pas en user pour réduire l'amende de 25 francs pour le jet dans le barachois, le dit décret étant muet sur l'admission des circonstances atténuantes.

Un de nos honorables concitoyens s'est vu dernièrement appliquer l'article 37 du décret de 1892, en la personne de deux de ses graviers qui avaient été porté sa bâille, au plem, dans le barachois.

Il en a eu pour 50 fr. et il en aurait été pour 100 fr. si pour aller plus vite en besogne il avait employé 4 graviers.

Si ce décret doit être régulièrement appliqué, il pourrait produire pour la colonie une recette considérable qu'on pourrait évaluer à une moyenne de 200 francs par nuit soit 73000 fr. par an.

Voilà de quoi gager l'emprunt, équilibrer le budget, nous le signalons à nos honorables représentants.

On nous dit qu'il y a déjà des candidats pour aider à la perception de cette recette si importante.

On se demande comment feraient les malheureux marins qui se trouvent avec leur navire dans le port et qui ont l'habitude de se mettre en plein air en avançant dans le vide au dessus de l'eau.

Il faudrait aussi supprimer les W. G. qui se trouvent à côté de la cale Clement et sont pendant au bureau de la douane, le dépôt qu'y est fait est le même et, en la matière, la quantité et la contenance n'ont pas été prévues, le fait en lui-même est suffisant.

Bizarre! Bizarre!

Conclusion: vidangeurs, prenez garde à vous! ne jetez plus vos marchandises en face du square à un endroit où on constate déjà un amoncellement d'immondices, comme les fondations d'une cale, et n'oubliez pas le décret, n'oubliez pas enfin qu'on ne peut construire de cale sans autorisation or: matière fait cale.

## Pêcheurs au French-Shore

Ils ont magnifiquement réussi. Alors que leurs camarades qui sont restés ici ont à peine 15 ou 20 quintaux de morues ils reviennent avec 60 ou 70 quintaux en moyenne. Un brave pêcheur, nommé Zézéquel, a obtenu 110 quintaux. Pourquoi? c'est que Zézéquel qui retournait pour la seconde fois avait une installation et a pu pêcher dès le début. Si les autres n'avaient pas été retardés par les soins matériels de se trouver à l'abri, ils auraient tous 90 quintaux.

Cette question installation est donc celle qui doit nous préoccuper pour l'avenir. Il faut que les pêcheurs de St-Pierre, se munissent au départ du matériel nécessaire pour s'assurer un abri sur le lieu de leurs opérations.

Leur santé y gagnera, et on n'aura plus à constater ces indispositions causées par le froid qui leur ont fait perdre

des journées.

Quand ils auront un abri, dignes d'un abri, où ils pourront trouver un repos bien gagné, nos petits pêcheurs seront à merveille. Ce n'est pas l'espace qui manque. Ce n'est pas comme à Savoïard, où ils se gênent mutuellement. Là-bas, la pêche est moins dure qu'ici. La morue se trouve à proximité du rivage et il n'y a pas l'attrait de la ville pour encourager la rossardise.

Une pensée unique anime toutes les énergies: pêcher, encore pêcher, toujours pêcher.

Aussi sont-ils revenus le front rayonnant: fiers de leurs succès. Robustes, ils sont, à cause du grand air dont ils se réparent les poumons. Ils ne rêvent que campagne prochaine succès nouveaux agrandis encore par l'expérience. S'ils affectent un air de supériorité vis à vis de leurs camarades restés ici, il ne faut pas leur en vouloir. Ils étaient à la peine, il est bien juste qu'ils en tirent vanité.

Avec quelle joie ils ont embrassé leur femme, et prenant les gosses dans leurs bras, ils leur ont dit: « Réjouissez-vous, les petits, il y aura cet hiver du pain à la maison.

C'est que, voyez-vous, le travail rend l'homme meilleur;

Et s'il pouvait lui faire prendre le cabaret en horreur, ce serait parfait!

## La morue canard

Notre morue qui avait avalé les fournitures de bureaux de notre compatriote Béhier, mises à bord du « Jacmel » est en train de faire son tour de France. Nous lui avons introduit dans les intestins une gomme sandaraque et un grattoir, ce qui était déjà joli.

Le « Granvillais » y a ajouté plusieurs crayons et des pains à cacheter.

Un journal parisien qui reproduit le fait divers n'a pas encore trouvé ces objets suffisants; il y joint un agenda et un cent d'enveloppes.

Si le fait divers passe dans les journaux étrangers, nous verrons que la morue avait avalé en outre un paquet de cure-dents, ce qui est de toute justice, après une indigestion pareille.

On ne batine pas avec la dictionnaire à St-Jean. Nous lisons dans l'Evening Telegram du 12 juillet,

Un cas de diplétérie a été signé le colonial street chez une dame Barry. Le docteur Keegan, aussitôt appelé, a mis la maison en interdit et l'enfant a été envoyé à l'hôpital. Mme Barry accompagnait sa petite fille pour la nourrir. Défense lui a été faite de retourner dans sa maison jusqu'à la guérison de l'enfant.

## Le petit Fût qui vaut son pesant d'or!

Un de nos lecteurs qui a trouvé nos réflexions très sensées au sujet du fût dont le poids s'ajoute à la bière et qui

n'est pas déchargé l'acquitter les droits quand il revient dans la colonie, porteur du même liquide, nous écrit pour nous dire que malgré l'excellence de nos raisons nous n'arriverons à rien, parce que nous nous heurtons à des prescriptions ministérielles qui portent que le droit doit être appliqué sur le poids eu-nulé du liquide et du récipient.

Et il ajoute fort judicieusement:

« Il y aurait un moyen terme qui pourrait tout concilier. Ce serait de marquer d'une estampille le baril de bière qui a acquitté les droits, par exemple on inscrirait sur le bois la signature de M. le contrôleur des douanes. Une fois revêtue de la griffe indélébile le petit baril pourrait circuler, franc de droits, entre la colonie et l'étranger et vice versa. Par le fait même d'avoir acquitté les droits une fois, il serait narisé français et acquerrait ainsi son libre-parcours. »

Notre lecteur a raison. Il se passerait là ce qui se passe au théâtre. Quand un spectateur a payé sa place, il n'est pas tenu de rester dans la salle pendant toute la représentation. Il peut, à chaque acte, au moyen d'une contre marque, circuler au dehors, même vendre sa contre marque. Cette contre marque est le signe matériel que la place a été payée. Peu importe celui l'occupe.

Eh bien! le fût de bière qui a acquitté les droits une première fois, marqué d'une estampille de la douane, peut revenir dans la colonie, tant que l'application du tarif général existera. Il y a un vieil adage qui dit: *Bis repetita non placent* et cet adage existait avant le tarif général. Il n'a donc pas été fait pour les besoins de la cause.

Nous constatons et déplorons, chaque jour, et cela depuis de longues années les déplacements le plus souvent inutiles de fonctionnaires au moment où commençant à connaître la colonie ils sont à même de lui rentrer le service, leur rappel en France ou leur envoi dans une autre colonie.

Parmi les plusieurs cas que cite à ce sujet la « politique coloniale » figure celui de M. Beauchamp notre nouveau gouverneur à qui le gouvernement des îles St-Pierre et Miquelon était promis depuis plusieurs mois.

Un beau jour, tout dernièrement étant en France où il attendait sans doute sa nomination il reçut l'ordre de rejoindre son poste en Indo-Chine.

S'y conformant, il s'embarqua, mais il eut à peine le temps de toucher barre au Tonkin où il apprit en arrivant sa nomination, et partit par le courrier suivant celui qui l'avait emmené.

Ce sont là bien des dépenses inutiles et bien des fatigues qu'on devrait épargner aux fonctionnaires.

M. Beauchamp s'est embarqué samedi au Havre pour venir prendre, selon toute probabilité, possession de son gouvernement à l'arrivée du prochain courrier.



## Le Sel

Dans notre numéro du 12 courant nous faisions par à nos lecteurs d'une décision de la chambre de commerce de St-Malo contre un projet de loi ayant pour objet d'élever les droits de douane sur les sels étrangers destinés à la grande pêche.

Cette substance est d'un emploi si commun chez nous que nous pensons qu'il n'est pas inutile de lui consacrer quelques lignes.

Son usage remonte à la plus haute antiquité.

Sans remonter au déluge disons que chez les Romains il était au nombre des rations fournies aux soldats avant qu'ils fussent payés en argent.

Lucrèce l'appelait «Panacée» et Platon «Corpus divinum»

Dans notre armée, chaque homme a droit à seize grammes de sel par jour.

C'est un aliment de première nécessité.

Le sel commun ou sel de cuisine est composé de chlore et de sodium, on l'appelle assez souvent «sel marin» parce que les eaux de la mer en fournissent une très abondante quantité en concurrence avec le sein de la terre, particulièrement la partie inférieure des terrains secondaires.

Le sel marin se divise en sel gris qui varie du gris foncé au gris clair et en sel blanc.

Ce dernier n'obtient le plus ordinairement cette couleur que par le raffinement qui le débarrasse des matières terreuses et organiques qui y sont mêlées. Il y a pourtant des salines de sel naturellement blanc dans les basses pyrénées.

Provenant des eaux ou des mines il est sans distinction recherché par tout le monde.

Sa consommation est pour la France de 220 kilos. par jour.

Le chlorure de Sodium se rencontre dans tous les liquides organiques humains. La salive, le sang la sueur, le suc gastrique le lait du nouveau né en contiennent.

Il détermine les sécrétions de l'estomac et favorise la décomposition des matières excrémentielles.

Sans lui la digestion ne se produit que difficilement et l'anémie ne tarde pas à triompher de notre corps.

En 1870 à Metz et à Paris, pendant le siège, la privation du sel fut la plus pénible à supporter.

Comme de toutes les bonnes choses il ne faut pas en faire abus; le meilleur indicateur sera une soif exagérée.

On lui a reproché à tort de donner le scorbut, la pierre, la gale.

Loin d'être une cause de maladie c'est un remède.

## Le Hussard sur les Bancs

L'avis le Hussard envoyé sur le Grand Banc pour se rendre compte des résultats de la pêche a pu voir sept bâtimens qui

pêchaient bien. Ce sont des navires: Vau-  
ban, Albertine, Jeune Victor, César et  
Jean, Huiti et Vaillant. A bord on igno-  
rait la mort du président Carnot et, quand  
ils l'ont su, ces braves gens se sont em-  
pressés de mettre leur pavillon en berne.

C'est ainsi que l'Océan a pu être témoin du deuil de la France.

## Diphthérie

Voici une prescription dont tout le monde devrait se souvenir: A la première manifestation de la diphthérie chez les enfants, fermez la chambre, prenez une tasse d'étain et versez dedans du goudron et de la térébenthine par parties égales, tenez la tasse au-dessus du feu afin que la chambre se remplisse de vapeurs.

Le malade en inhalant la vapeur tous-  
sera et crachera la substance membran-  
neuse et la diphthérie s'éloignera.

## Un Fou

Mercredi soir, à 7 heures, un marin en costume de travail, faisait irrruption dans la salle à manger de M. le Gouverneur, et trouvant celui-ci en train de dîner, lui tenait avec volubilité les étranges propos que voici:

« Bonjour Mr., vous me reconnaissiez, n'est-ce pas? C'est moi Lesaux Jean Marie qui communie avec les étoiles. Je donne une représentation ce soir chez Erasquin, une représentation où il y aura de tout, des ours, des éléphants: « mais pas de flâna, seulement 27 sous. » « Vous y viendrez, et vous pourrez me nommer après capitaine au long cours, « car je pourrais être commissaire », ayant assez de connaissances pour cela. Vous n'êtes pas le médecin. Tant mieux, parce que vous diriez que je suis fou. Mais « venez me voir au café du midi, je vous jure que vous serez content et que vous verrez ce que vous n'avez jamais vu. »

Sur la promesse de M. le Gouverneur qu'il assisterait à la représentation, le pauvre fou partit pour annoncer à d'autres le spectacle extraordinaire qu'il devait donner chez Erasquin. Il n'a réussi qu'à se faire conduire à la geôle où on va examiner son état mental.

C'est un nommé Lesaux, ayant de do-  
ris du sieur Dugain (Charles) qui depuis quelques jours avait déserté son embar-  
cation, affolé par la manie des grandeurs et des applaudissements.

Mercredi, vers 7 heures du matin, les gardes de police Coupard et Laisney, passant rue Nielly, aperçurent de la fumée qui filtrait à travers une des fenêtres de la boulangerie Léon Dagot. Ils entrèrent, montèrent au premier étage, où il y avait des indices de fumée et trouvèrent dans une pièce deux barils en feu qu'ils éteignirent avec quelques seaux

d'eau.

Voici ce qui s'était passé. Vers 6 heures, le garçon boulanger nommé Lorrot avait monté au premier étage, trois barils de charbonnette qui était dans l'étouffoir et qu'il supposait éteinte. Il n'en était rien, car l'ignition s'était communiquée à trois autres barils.

## Chez nos Voisins

Le 18 juillet, le Gouverneur de Terre-Neuve avait organisé une grande réception en l'honneur de l'Amiral de Maigret, mais par suite d'une indisposition survenue à l'Amiral, la réception a dû être remise.

La musique de la Naïade a joué dans un concert au profit d'une œuvre de charité.

Le navire de sa Majesté la Cléopatre se trouve également à St Jean.

On voit par les journaux de St-Jean que la crise politique qui sévit chez nos voisins n'a pas perdu son acuité. Le 13 juillet, le Gouverneur O'Brien a comparu devant la cour pour déposer dans l'affaire des élections de Plaisance.

« Son Excellence, dit la feuille, était « irritée et laissait percer sa mauvaise humeur pendant son interrogatoire. »

En effet, on n'aperçoit pas bien un gouverneur au banc des témoins, désagréablement chatouillé par les avocats. On comprend qu'il devait être d'une humeur massacante.

Étude de Me Eugène Salomon notaire,  
Sise à Saint-Pierre rue de Sèze

## VENTE VOLONTAIRE

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatre le mercredi 22 Août prochain à deux heures du soir en l'étude du notaire de la Colonie.

A la requête de Madame Célestine Hérault Veuve de Monsieur Georges Squires, commerçante, demeurant à St-Pierre...

Il sera procédé à l'adjudication à l'extinction des feux au plus offrant et dernier enchérisseur, d'un immeuble dont la désignation suit.

## DÉSIGNATION

Un immeuble sis à Saint-Pierre rue Bisson et Place de la Liberté; consistant en une maison d'habitation à un étage recouverte en bardeaux avec jardin et toutes ses dépendances, borné dans son ensemble au Nord par la rue Desrousseaux, au Sud par la Place de la Liberté, à l'Est par Désiré Gauchat, et à l'Ouest par la rue Bisson.

## MISE A PRIX

Quatre mille francs. ci. . . . 4000.00

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente est déposé en l'étude du notaire soussigné où toute personne peut en prendre connaissance avant la vente.

Fait à Saint-Pierre, le 23 juillet 1894.

Le Notaire,  
E. Salomon

Imp. E POSTE

## PLUS DE DIPHTERIE

### MÈRES DE FAMILLE

N'ayez aucune crainte lorsque vos enfants seront atteints de cette terrible maladie: Le CROUP, dont la guérison jusqu'alors était jugée comme impossible.

#### Le Croup, l'Angine, la Diphtérie

Et tous les maux degorge, en gnér a sont victorieusement combattus par

## LE SOUFRE ROMAIN REMEDE INFAILLIBLE

surtout dans les cas désespérés et lors que les autres médications n'ont donné aucun résultat.

La composition du Soufre Romain, permet de l'employer comme REMEDE PREVENTIF, lors même que la maladie ne serait ni le Croup ni l'Angine.

Chaque mère de famille soucieuse de sauvegarder la vie de son enfant tiendra à posséder chez elle au moins une Boîte de Soufre Romain, en prévision des attaques subites des Maux de Gorges qu'il est urgent de combattre avec promptitude.

Le Soufre Romain produit récemment découvert, a été appliqué avec le plus Grand Succès dans un grand nombre de cas absolument désespérés et a sauvé de la mort *tous les enfants* auxquels il a été appliqué ainsi qu'en témoignent les nombreuses attestations et lettres de remerciements adressées au propagateur de ce remède souverain.

Prix de la boîte, 3 fr. 50.

Les demandes doivent être adressées à l'ÉGALITÉ qui dès que les commandes atteindront le nombre de 25 boîtes s'empressera de faire venir merveilleux produit.

En dépôt à la Pharmacie de 1<sup>re</sup> classe de BEAUDÉAN et de faire profiter ses lecteurs de la réduction qu'elle a pu obtenir.

### ARSENE SUC, INGÉNIEUR

20. Rue du Château-d'Eau, PARIS

### CHEMINS DE FER PORTATIFS

Tramways à voie étroite

### APPAREILS DE LEVAGE

Grues, Treuils, Monte-charges

### BASCULES PERFECTIONNÉES

Roue SUC sans essieu

Creppeau roulant pour gros fardeaux

Materiel d'Entrepreneurs et d'Usines

Neuf et d'Occasion

Constructeur du Tramway du Bois de Boulogne et du Jardin d'Acclimatation.

ENVOI DU CATALOGUE

### OUTILLAGE

pour AMATEURS et INDUSTRIELS

TOURS de TOUS SYSTÈMES

MACHINES A DÉCOUPER

SCIÈCES alternatives, circulaires et a ruban, Mortaiseuses, Toupies, etc.

OUTILS pour Mécaniciens, Charreurs, Menuisiers, Tourneurs, Ebénistes, etc.

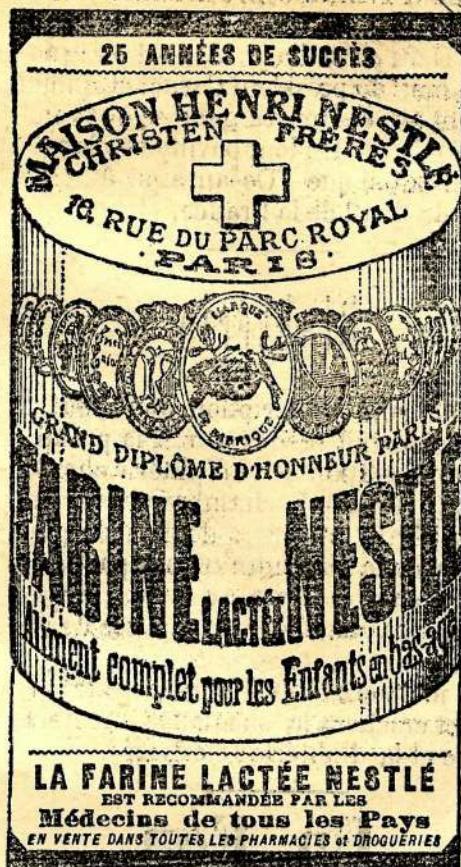
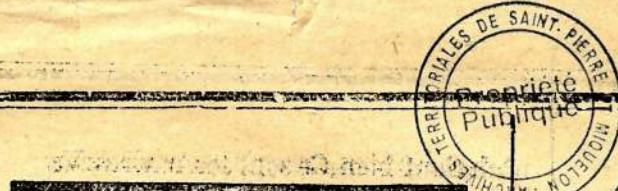
FURNITURES spéciales pour le Découpage, le Tour, la Sculpture, etc.

MACHINES diverses — OUTILS de toutes sortes — BOITES d'OUTILS. — Tarif-Album (800 pages, 1,000 gravures), francs 0,65.

A. TIERSOT, Cons<sup>me</sup> brev., 16, Rue des Gravilliers, PARIS

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY

aux Expositions de Paris 1890-1891-1892-1893



On demande  
un mobilier

## LAIT CONDENSÉ

HENRI NESTLÉ

Grand Prix à l'Exposition Universelle de Paris 1889



VERITABLE LAIT PUR DE VACHES SUISSES  
préparé par un procédé de concentration  
spécial, très estimé en raison de sa valeur  
 nutritive. Rend de grands services dans les  
Hôpitaux, la Marine et l'Armée;  
nécessaire pour l'alimentation  
des particuliers en leur assurant un lait très agréable, sain  
et naturel.

Exigé sur chaque boîte la marque de  
Fabrication: MID D'OSSEAU. Marq. Inv. N<sup>o</sup> 100.  
Maison H<sup>o</sup> NESTLÉ — CHRISTEN Frères  
16, rue du Parc Royal, PARIS.

Dépôt chez principaux Pharmaciens, Drogistes, N<sup>o</sup> de Commissaire.

## DELETTREZ

### PARFUMS & SAVONS

adoptés par la haute société.

DÉTAIL: 5, boulevard des Italiens, PARIS.

GROS: 45, rue d'Enghien, PARIS.

USINE: 31, avenue du Roule, NEUILLY sur Seine.

30 MÉDAILLES aux GRANDES EXPOSITIONS — HORS CONCOURS, PARIS 1889

### Produits Alimentaires

## FÉLIX POTIN

— PARIS —

Chocolats.

Cacao pur et soluble.

Confiserie et Fruits confits.

Confitures.

Biscuits secs et Pâtisserie.

Pâtes et Farines.

Fromage, Beurre et Lait.

Huiles et Vinaigre.

Eaux et Savons pour toilette.

Conserveries de Fruits.

Conserveries de Légumes.

Conserveries de Foies gras.

Conserveries de Viandes.

Conserveries de Gibier.

Conserveries de Poissons.

Sirups et Liqueurs fines.

Vins français et étrangers.

Cognacs et Champagnes.

Toute commande d'une valeur de 50 fr. est expédiée franco au port d'embarquement.

Pour les colis postaux de 3 ou 5 kilos bruts le port est à la charge de l'acheteur.

POUR TOUS AUTRES RENSEIGNEMENTS CONSULTER LE CATALOGUE

## PROLONGATION DE LA VIE

PAR

### L'Elixir Godineau

3 FLACONS

50 francs

Port en sus

Unique remède contre l'IMPUISANCE; il guérit les maladies des reins, de la moelle épinière, de l'Influenza, les anémiques, les épuisés, etc. IL RAJEUNIT ET PROLONGE LA VIE; c'est essentiellement un élément de réparation; il donne un sang nouveau d'une force inouïe, d'une richesse incomparable; ne contenant aucune substance nuisible, il peut être pris à tous les âges sans danger aucun.

Brochure explicative et envoyée gratuitement et franco à toute personne qui en fait la demande à l'Administration de l'Elixir Godineau, 7, rue Saint-Lazare à Paris

Vente à prix réduit obtenu par notre Journal chez M. De Beaudéan, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe -- seul dépositaire pour la colonie,

Saint-Pierre, Imp E, POSTE